

LE SOIR 5/11/09

Faut-il assouplir l'accès aux voyages scolaires ?

LE MR VEUT FAIRE VOIR le système de quotas, la ministre Marie-Dominique Simonet (CDH) comprend, mais refuse. Le débat est relancé...

Depuis 2006 et une circulaire de Marie Arena (PS), aucun voyage scolaire ne peut être organisé dans la Communauté française si moins de 90 % des élèves participent au séjour (contre 75 % au-

avant, 60 % en maternelle). Le député libéral de la Communauté française Christine Defraigne et François Schepmans estiment que le système connaît des dérives et que des classes entières sont privées des bienfaits des « classes de

dépaysement » à cause d'une minorité qui refuse pour des raisons philosophiques, culturelles ou religieuses.

De son côté, la ministre de l'Enseignement, Marie-Dominique Simonet, si elle reconnaît des

effets pervers au système, insiste plutôt sur ses vertus. Et refuse, pour l'instant, de revoir la circulaire.

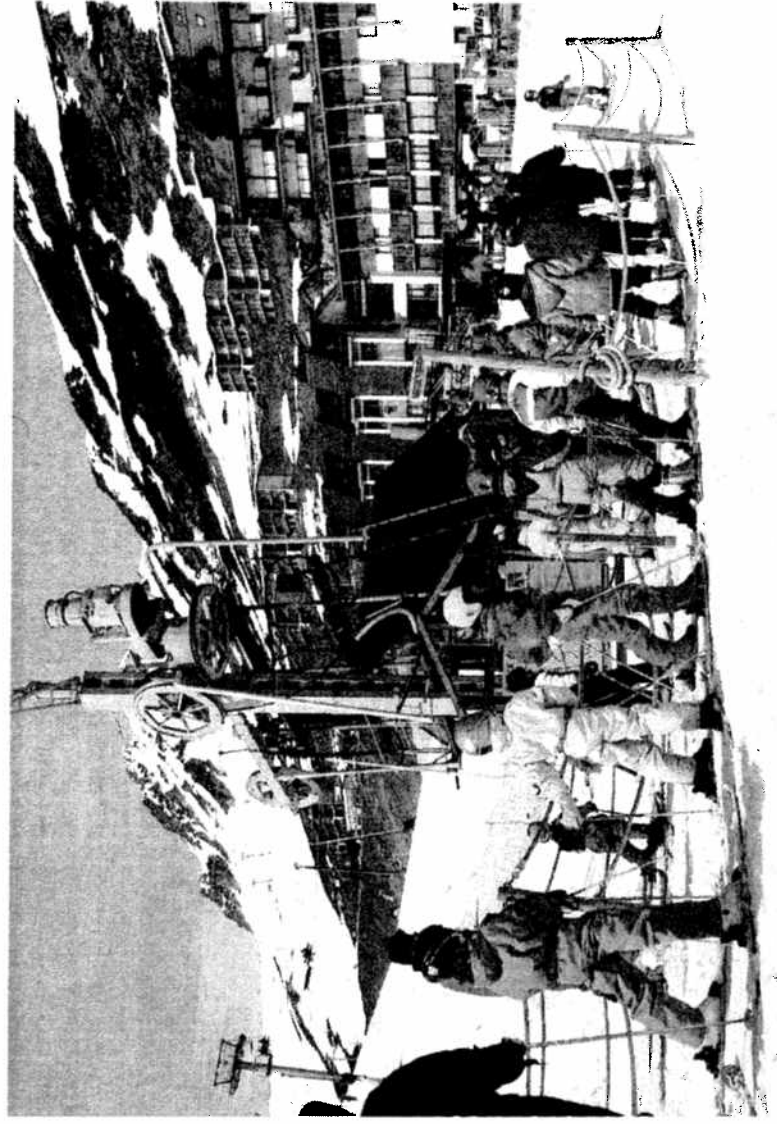
Mais le débat est relancé. ■

► P.3 NOS INFORMATIONS

Le MR veut revoir la circulaire Arena

L'ESSENTIEL

- En 2006, une circulaire a fixé de nouvelles règles pour les voyages scolaires.
- Une participation de 90 % des élèves de la classe est désormais requise.
- Deux élus MR jugent la barre trop élevée.
- La ministre Simone met que la circulaire met la pression sur des élèves mais salue le fait que davantage d'enfants sortent de l'école.



SELON LE

temps scolaire pouvait l'expliquer (60 % des élèves participent au séjour. La participation est de 90 % dans les classes de 6^e à 7^e et de 75 % en 8^e et 9^e.)

« L'objectif de la circulaire Arena est de permettre à tous les élèves de bénéficier de voyages scolaires. C'est pourquoi nous avons décidé de passer de 60 % à 90 % de participation obligatoire. Mais nous ne sommes pas d'accord sur la manière de mettre en œuvre cette obligation. Nous sommes en faveur d'une participation volontaire et nous sommes opposés à une obligation de participation de 90 % qui pèse sur les familles et les enseignants. »

Faut-il continuer à imposer un taux de participation obligatoire aux voyages scolaires ? Depuis 2006, pas de classe de dépaysement en Wallonie et à Bruxelles, si moins de 90 % des élèves participent au séjour.

Députées MR au parlement de la Communauté française, Christine Defraigne et Françoise Schepmans estiment qu'il faut « revoir la méthode » et « mettre en place un mécanisme de solidarité entre les élèves » « pour qu'aucun élève ne soit exclu pour des raisons financières ».

En mai 2006, Marie Arena (PS), alors ministre de l'Enseignement obligatoire, a modifié par circulaire les conditions auxquelles une classe peut partir en dépaysement (séjours à vocation pédagogique organisés pendant le

une minorité peut désormais empêcher une classe de partir pour des motifs religieux, culturels. © DR

« Auparavant, une classe de 75 % des élèves (maternelle) étaient des classes entières privées des bienfaits des classes maternelles. »

« Il arrive que des classes entières soient privées des bienfaits des classes maternelles. »

« Nous ne disposons pas d'études quantitatives fiables - pour la bonne raison que les voyages scolaires relèvent de l'autonomie des établissements scolaires, dit-on au cabinet de la ministre. Mais nous avons tout de même une

série d'échos de type qualitatif. Nous relevons ainsi, au rayon des points négatifs du système, des phénomènes de pression. Il y a un phénomène de pression des professeurs sur l'élève qui a fait savoir qu'il ne participerait éventuellement pas à un voyage - cet élève pouvant évidemment subir aussi la pression des autres élèves de la classe. Ça c'est un aspect négatif du système, lequel a évidemment accru la pression que l'on va exercer sur les familles qui ne voudraient pas partir. Ceci dit, nous retenons, nous, un gros gros point positif : il est manifeste que, grâce à la circulaire, davantage d'enfants partent en voyage scolaire et il est manifeste aussi qu'ils partent dans de meilleures conditions - le système fixé par Arena a forcé les écoles à mieux s'organiser et à chercher les formules de moindre coût. »

Mais : revoir la circulaire Arena, c'est oui ? c'est non ? Pour le cabinet Simonet, c'est non.

Quant au partenaire socialiste, on le voit mal dénouer un système qu'il a soutenu il y a trois ans. Et au PS, on ne voit pas très bien quelles « dérives » démontre la députée libérale...

Et on rappelle que le relèvement des taux de participation obligatoire n'a eu qu'un effet très limité sur le nombre de voyages organisés par les écoles.

L'année de l'entrée en vigueur des nouveaux taux, sur 2.077 demandes de voyages adressées à l'administration, pour le secondaire, à peine 26 (1,2 %) ont été refusées. Dans le primaire, les refus étaient encore moins nombreux (moins de 1 %). Et ils portaient parfois sur des situations jugées inacceptables, certains projets de voyages n'affichant qu'un taux de participation de 60 %.

PIERRE BOUILLON et RICARDO GUTIERREZ